



UNHCR

2014 - 2015
APPEL GLOBAL

Afrique du Sud

Angola

Botswana

Comores

Lesotho

Madagascar

Malawi

Maurice

Mozambique

Namibie

Seychelles

Swaziland

Zambie

Zimbabwe

AFRIQUE AUSTRALE



Demandeurs d'asile
attendant leur tour au
bureau d'accueil des réfugiés
géré par les autorités à
Musina, en Afrique du Sud
(avril 2012)

HCR / L. DANG





Environnement opérationnel

Plus d'un demi-million de personnes relèvent de la compétence du HCR en Afrique australe. Fin 2012, cette population comprenait quelque 134 000 réfugiés, 272 000 demandeurs d'asile et près de 19 740 rapatriés.

Le climat sociopolitique devrait rester assez calme en Afrique australe. En juillet 2013, le Zimbabwe a organisé des élections qui se sont généralement déroulées de manière pacifique. Néanmoins, des individus originaires du Zimbabwe continuent à demander l'asile dans d'autres pays et il n'est guère probable qu'un grand nombre de Zimbabwéens exilés rentrent dans leur pays d'origine. À Madagascar, où un Gouvernement de transition exerce le pouvoir depuis quatre ans, des élections sont prévues en octobre 2013. Le Lesotho et le Swaziland ont connu quelques troubles, aggravés par une crise économique et une longue sécheresse.

Un grand nombre de personnes originaires de l'Afrique de l'Est, de la Corne et des Grands Lacs se rendent en Afrique du Sud et tous ces déplacements suscitent, au sein des pays de la sous-région, des préoccupations relatives à la sécurité des territoires, au trafic et à la traite des êtres humains et à l'utilisation frauduleuse des régimes d'asile, préoccupations qui se sont soldées par des contrôles plus stricts aux frontières. Le HCR étudie, en particulier dans le cadre de sa collaboration avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), les moyens de traiter la question des migrations mixtes.

Les systèmes d'asile nationaux de la sous-région travaillent avec des moyens très limités et ont des difficultés à identifier les personnes qui ont besoin de protection internationale. Alors que la quasi-totalité des pays d'Afrique australe ont signé la Convention de 1951 sur les réfugiés, son

Protocole de 1967 et la Convention de l'OUA de 1969, la plupart l'ont fait en formulant des réserves relatives à la liberté de circulation et à l'accès à l'emploi.

À l'exception de l'Afrique du Sud et de l'Angola, les pays de la sous-région qui accueillent un nombre important de réfugiés maintiennent des politiques de confinement dans des camps qui limitent la liberté de mouvement des réfugiés et des demandeurs d'asile et entravent leurs efforts pour parvenir à l'autosuffisance. Bon nombre de ces camps existent depuis des décennies et les réfugiés de la deuxième voire de la troisième génération qui y vivent ont du mal à imaginer un avenir meilleur.

En dépit d'efforts soutenus pour promouvoir le rapatriement librement consenti au Burundi et au Rwanda, la perspective d'un retour ne suscite guère d'intérêt chez les réfugiés originaires

de ces pays – et ce, bien que la plupart des Gouvernements des pays d'accueil rechignent à leur offrir la solution de l'intégration sur place.

Les ressortissants étrangers sont de plus en plus considérés comme des concurrents, venus disputer aux nationaux des emplois trop rares. Ceci nourrit le sentiment xénophobe et a des effets négatifs sur l'environnement de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile. En Afrique du Sud, où la plupart des réfugiés vivent en milieu urbain, les commerces détenus par des étrangers continuent de faire l'objet

d'attaques en dépit des efforts déployés pour encourager la tolérance. Des facteurs similaires ont abouti à un affaiblissement du soutien public et officiel à l'asile en Angola, au Malawi et au Mozambique.

Comme prévu dans la Stratégie globale de recherche de solutions durables pour les réfugiés angolais lancée en 2010, tous les pays accueillant un grand nombre de réfugiés angolais ont déclaré la cessation du statut de réfugié pour les Angolais arrivés avant 2002. Le rapatriement librement consenti en Angola continue d'être encouragé. L'Afrique du Sud, la

Namibie et la Zambie ont mis au point des systèmes pour accorder le statut de résident temporaire aux Angolais qui répondent à des critères précis.

La question de l'apatridie dans la région est préoccupante. Aucun pays d'Afrique australe n'a adhéré aux Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie. Les personnes exposées au risque d'apatridie vivent principalement en Afrique du Sud, à Madagascar, au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe ; cependant, on ignore quel est leur nombre exact.

| Réponse |

Stratégies

- Le HCR continuera à se concentrer sur la problématique des migrations mixtes, en travaillant en étroite coopération avec des organes régionaux tels que la Communauté de développement de l'Afrique australe pour harmoniser les lois et les politiques en la matière. Les Gouvernements de la sous-région bénéficieront de l'aide du HCR pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies relatives aux migrations mixtes.
- Une autre priorité stratégique de l'exercice 2014-2015 concerne le renforcement et le suivi des mécanismes d'asile nationaux. L'Organisation se propose d'intensifier le plaidoyer et le renforcement des capacités en mettant en place un programme régional de formation sur le droit des réfugiés à l'Université du Cap ; ce programme de haut niveau encouragera le respect des normes internationales relatives à la protection des réfugiés et à la détermination de leur statut.
- Le HCR assurera la prise en charge des besoins des réfugiés et des demandeurs d'asile accueillis dans des camps en renforçant ses relations avec ses partenaires d'exécution et partenaires opérationnels, nouveaux ou existants. Une attention particulière sera accordée à la lutte contre la violence sexuelle et sexiste et le VIH/sida. Les projets relatifs à l'alimentation et à la nutrition seront également considérés comme prioritaires.
- Des campagnes de sensibilisation, des programmes de résolution des conflits et d'autres initiatives orientées sur la collectivité, menées en partenariat avec les pouvoirs publics et d'autres intervenants, viseront à contrer la xénophobie.

- Le HCR recommandera d'adopter les conventions internationales sur l'apatridie et d'actualiser les législations nationales correspondantes. En collaboration avec d'autres institutions onusiennes, la société civile et les milieux universitaires, le Haut Commissariat cherchera à identifier les populations apatrides présentes dans la région.

Défis

Confrontés au problème des migrations mixtes, les Gouvernements de la région ont réagi en instituant des contrôles plus stricts aux frontières, ce qui a eu des effets négatifs sur l'accès à l'asile.

Tous les pays de la sous-région ont ratifié les traités internationaux sur les réfugiés. Cependant, l'application de ces textes demande à être améliorée et les réserves relatives aux droits socioéconomiques rendent l'intégration sur place difficile. Les communautés locales ont tendance à considérer les étrangers comme des concurrents sur le marché de l'emploi et pour l'accès aux services, ce qui réduit les possibilités d'intégration sur place.

Un financement insuffisant priverait sans doute les populations qui relèvent de la compétence du HCR de services sociaux adéquats et empêcherait la prise en charge de leurs besoins essentiels. Si l'Organisation n'appuyait pas les régimes d'asile, l'accès à des procédures justes et efficaces pourrait être réduit, et les efforts destinés à promouvoir des solutions durables seraient entravés.

Opérations

Le programme du HCR en **Afrique du Sud** est présenté dans un chapitre distinct.

Selon les chiffres communiqués par les autorités, 20 300 demandeurs d'asile et 23 400 réfugiés résident en **Angola**. Cette population compte près de 12 000 réfugiés originaires de la République démocratique du Congo (RDC) qui vivent dans le pays depuis la fin des années 1970, ainsi que des ressortissants d'une vingtaine d'autres pays africains. L'espace de protection disponible pour les réfugiés et les demandeurs d'asile s'est réduit en raison de l'application de politiques strictes en matière d'immigration. Le HCR tâchera d'inverser cette tendance et entreprendra des visites régulières dans les centres de rétention des migrants.

L'Organisation entend promouvoir des solutions durables, notamment le rapatriement librement consenti au Burundi, au Libéria, au Rwanda et en Sierra Leone. Elle cherchera également à encourager l'intégration sur place, en particulier pour les Congolais qui vivent depuis des décennies en Angola.

En collaboration avec les autorités angolaises, le HCR continuera à rechercher des solutions pour les plus de 100 000 anciens réfugiés angolais qui vivent toujours en Afrique du Sud, au Botswana, au Congo, en Namibie, en RDC et en Zambie. À ce titre, il facilitera le rapatriement librement consenti et invitera le Gouvernement à délivrer des documents d'identité et des passeports exemptés de taxes à tous les anciens réfugiés angolais.

Le **Botswana** accueille près de 3 000 réfugiés et demandeurs d'asile, originaires pour la plupart de Namibie, de Somalie et du Zimbabwe. Cette population réside au camp de Dukwi, où l'État assure

des services éducatifs et médicaux. L'application stricte de la politique de confinement dans le camp compromet les chances qu'ont les réfugiés de gagner leur vie et les maintient dans un état de dépendance vis-à-vis de l'assistance. Les réfugiés appréhendés à l'extérieur du camp sans permis valide s'exposent à de longues périodes de détention. Cette situation a engendré des problèmes sociaux, tels que la prostitution de survie, la violence sexuelle et sexiste, des taux élevés de décrochage scolaire élevés et la toxicomanie.

La réforme législative reste au premier plan des priorités au Botswana. Le Gouvernement a constitué un groupe de travail chargé de réviser la loi de 1967 sur le contrôle des réfugiés et la reconnaissance de leur statut. Le HCR appellera le Botswana à retirer ses réserves à la Convention de 1951 et intensifiera ses efforts pour convaincre les autorités de rechercher des solutions de substitution à la détention.

Parmi les États insulaires de l'océan Indien, les **Comores**, **Maurice** et les **Seychelles** n'abritent pas actuellement un nombre significatif de réfugiés. Le HCR entreprend des missions de suivi périodiques dans ces pays et s'efforce de trouver rapidement des solutions durables lorsque de nouveaux arrivants sont signalés. À **Madagascar**, un petit nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile recevront l'assistance du PNUD dans le cadre d'un mémorandum d'accord avec le HCR.

Le **Lesotho** accueille 37 réfugiés et demandeurs d'asile, autosuffisants pour la plupart. Le HCR exhorte le Royaume du Lesotho à accorder sans conditions la citoyenneté aux réfugiés qui vivent dans le pays depuis au moins cinq ans, conformément à la législation nationale.

Les quelque 18 400 réfugiés et demandeurs d'asile recensés au

Malawi sont principalement originaires du Burundi, de la RDC et du Rwanda, et résident au camp de Dzaleka. Le nombre de nouveaux arrivants en provenance de la RDC orientale a augmenté en 2013, atteignant en moyenne 600 par mois, un total près de trois fois supérieur aux prévisions initiales. Il est particulièrement difficile de trouver les ressources nécessaires pour assurer le transfert des demandeurs d'asile entre le point d'entrée à la frontière et Dzaleka, situé à quelque 600 kilomètres de là. À leur arrivée dans le camp, bon nombre de femmes et d'enfants ont besoin d'un soutien psychosocial.

Le HCR appuiera la procédure de détermination du statut assurée par les autorités malawiennes et s'efforcera d'assurer la prise en charge des besoins essentiels des réfugiés accueillis au camp de Dzaleka. Les abris, les soins médicaux et l'approvisionnement en eau potable bénéficieront d'une attention particulière. Une aide nutritionnelle est également nécessaire, le PAM ayant réduit de 30 pour cent le panier alimentaire des réfugiés en 2013. L'application de la politique stricte de confinement dans le camp et l'état d'esprit de la population, moins favorable aux réfugiés, obligent le HCR à consacrer davantage de ressources à la préservation de l'environnement de protection.

Le **Mozambique** abrite plus de 4 000 réfugiés et 9 700 demandeurs d'asile, majoritairement originaires du Burundi, de la RDC, du Rwanda et de la Somalie. La moitié environ de la population relevant de la compétence du HCR vit dans le camp de Maratane, où les autorités offrent une aide essentielle. Les réfugiés et les demandeurs d'asile sont dans une très grande mesure libres de leurs mouvements, ce qui leur permet de travailler et d'étudier hors du camp.

Au sein de la population qui relève de la compétence du HCR, la proportion de personnes vivant en milieu urbain a augmenté par rapport aux années précédentes ; il est donc nécessaire de réajuster les stratégies de protection et d'assistance. Dans ce contexte, l'Organisation continuera à consolider ses partenariats afin de créer un environnement propice à l'intégration sur place et d'offrir de nouvelles possibilités d'autonomisation.

En 2014, le HCR au Mozambique s'attachera également à renforcer les procédures de détermination du statut ; l'objectif est de réduire le risque d'apatridie parmi les personnes non enregistrées qui relèvent de sa compétence et qui ont des difficultés à obtenir la nationalité mozambicaine. L'Organisation exhortera le Gouvernement à honorer son engagement, concernant la ratification des Conventions sur l'apatridie.

Suite au rapatriement librement consenti de 3 000 anciens réfugiés angolais, achevé en juillet 2013, la population qui relève de la compétence du HCR en **Namibie** a été réduite à quelque 2 700 personnes, résidant pour la plupart dans la zone d'installation d'Osire. Le Gouvernement, le HCR et d'autres partenaires ont élaboré un plan prévoyant le transfert progressif des fonctions de protection et d'assistance aux autorités en 2014 et le désengagement du HCR d'ici à 2015.

Suite à des efforts énergiques de sensibilisation, le Gouvernement namibien a autorisé quelque 2 400 anciens réfugiés angolais à s'intégrer sur place. Le HCR continuera à distribuer directement des vivres aux réfugiés demeurant à Osire tout en confiant progressivement d'autres responsabilités aux autorités.

Pour mettre pleinement en œuvre sa stratégie de désengagement, l'Organisation aidera les autorités namibiennes à accélérer le traitement de quelque 1 200 demandes d'asile en attente. Les efforts visant à accroître la réinstallation de quelque 2 000 réfugiés, principalement originaires de la région des Grands Lacs, seront intensifiés.

Le HCR s'occupe du **Swaziland** depuis son bureau régional de Pretoria. Les quelque 800 réfugiés accueillis dans le pays sont en majorité intégrés sur place et vivent en milieu urbain. Ils sont originaires du Burundi, de RDC, du Rwanda, de Somalie et du Zimbabwe. Les réfugiés qui résident au centre d'accueil de Malindza bénéficient de services éducatifs, médicaux et autres assurés par le Gouvernement, le HCR offrant un soutien supplémentaire par l'intermédiaire de son partenaire d'exécution Caritas. Le Haut Commissariat prévoit également de coopérer avec l'UNICEF, qui fournira des services dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'éducation à Malindza.

La **Zambie** offre actuellement l'hospitalité à quelque 52 200 réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR, résidant pour la plupart dans les deux zones d'installation de Meheba et Mayukwayukwa. L'Organisation entend veiller en priorité à ce que les personnes relevant de sa compétence deviennent autosuffisantes et puissent accéder aux services essentiels. Les individus vulnérables et les nouveaux arrivants recevront une aide directe.

En 2014 et 2015, le HCR continuera de soutenir le Gouvernement en exécutant des projets socioéconomiques dans les zones

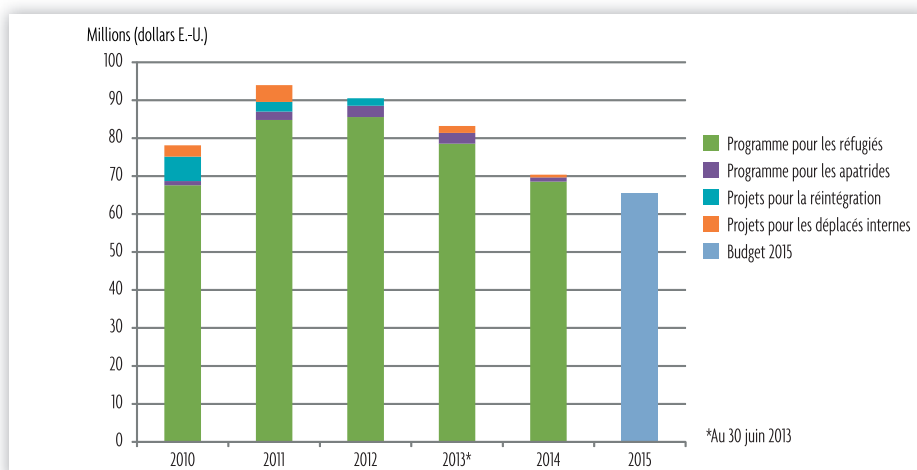
sélectionnées pour l'intégration sur place. Ceci assurera l'accès aux services essentiels pour les personnes qui déménagent dans ces zones et encouragera la coexistence pacifique avec la communauté d'accueil.

Suite à la cessation du statut de réfugié, intervenue en 2012 pour les Angolais et à la mi-2013 pour les réfugiés rwandais, le Gouvernement zambien a autorisé l'intégration sur place d'environ 10 000 Angolais et de certains Rwandais. Les critères requis pour l'intégration des Angolais ont été publiés et quelque 4 200 candidats éligibles ont sollicité des permis de résident en 2013. Le HCR prévoit également de faciliter le retour spontané de quelque 6 000 Angolais et Rwandais qui ne répondent pas aux critères requis pour l'intégration sur place et qui choisissent de regagner leur pays.

Quelque 7 500 réfugiés, provenant en majorité de la région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique, vivent dans le camp de Tongogara au **Zimbabwe**. Le HCR veillera à la prise en charge des besoins élémentaires des réfugiés, en insistant davantage sur l'appui aux moyens de subsistance pour renforcer l'autosuffisance. Les projets en rapport avec l'agriculture, les activités génératrices de revenus et la formation bénéficieront également d'un soutien plus solide. Les réfugiés qui ont des besoins particuliers recevront une aide alimentaire. Les efforts destinés à promouvoir le rapatriement librement consenti se poursuivront et des places de réinstallation seront recherchées pour les réfugiés vulnérables.

Budgets pour l'Afrique australe | 2010–2015

Le budget total de la sous-région, fondé sur les besoins globaux, a régulièrement augmenté, passant de 78,1 millions de dollars E.-U. en 2010 à 90,5 millions en 2012. Le budget révisé de 2013 s'est établi à 83,2 millions, cette baisse s'expliquant par la réduction du nombre de réfugiés angolais due à l'application de la clause de cessation en 2012. En 2014, le budget de l'Afrique australe a été chiffré à 70,4 millions de dollars E.-U., du fait de la nécessité de soutenir l'intégration sur place des Angolais et des Rwandais, en particulier en Zambie, ainsi que le nombre croissant de nouveaux arrivants en Afrique du Sud, au Malawi et au Mozambique.



Budgets pour l'Afrique australe | dollars E.-U.

| Opération | BUDGET 2013 RÉVISÉ (30 juin 2013) | 2014 | | | TOTAL | 2015 |
|----------------------------------|-----------------------------------|---|--|--|-------------------|-------------------|
| | | PILIER 1 Programme pour les réfugiés | PILIER 2 Programme pour les apatrides | PILIER 4 Projets pour les déplacés internes | | |
| Angola | 4 697 332 | 4 770 320 | 0 | 0 | 4 770 320 | 4 488 565 |
| Botswana | 5 457 590 | 5 045 679 | 0 | 0 | 5 045 679 | 4 099 260 |
| Malawi | 4 238 716 | 4 306 906 | 0 | 0 | 4 306 906 | 4 306 906 |
| Mozambique | 5 028 790 | 5 050 727 | 363 556 | 0 | 5 414 283 | 5 414 283 |
| Namibie | 3 752 034 | 3 951 101 | 0 | 0 | 3 951 101 | 2 917 061 |
| Afrique du Sud - Bureau régional | 37 641 642 | 25 594 088 | 776 385 | 0 | 26 370 474 | 26 355 474 |
| Zambie | 14 943 956 | 13 693 565 | 0 | 0 | 13 693 565 | 11 119 199 |
| Zimbabwe | 7 459 399 | 6 134 588 | 0 | 690 555 | 6 825 143 | 6 882 150 |
| Total | 83 219 458 | 68 546 973 | 1 139 941 | 690 555 | 70 377 469 | 65 582 898 |